



AVIATION CIVILE FOCUS

TÉLÉTRAVAIL : Alors ?? On en est où ???
FOCUS N° 37 – 8 juin 2017

Le SPAC-CFDT a rencontré le Secrétariat Général en bilatérale lundi 29 mai 2017. Le télétravail piétine à la DGAC mais pas partout. Au SG, une vingtaine de personnes sont déjà en télétravail. A la DSAC, cela démarre aussi.

Alors pourquoi ailleurs n'y arrive-t-on pas ???

Entre inquiétude des services sur l'absence physique de leurs agents, problèmes techniques et organisationnels, et absence de budgets pour équiper les télétravailleurs, le SPAC-CFDT a balayé tous les sujets qui bloquent la mise en place du télétravail

Le SG a rappelé que :

- ❖ Le télétravail est un enjeu pour la DGAC
- ❖ Le DG est vigilant et attentif à sa mise en place
- ❖ **Tous les agents doivent faire une demande**, et s'ils ne sont pas concernés, ils doivent recevoir une notification écrite de leur hiérarchie après un entretien (lui aussi obligatoire) « télétravail »
- ❖ La liste des activités non éligibles au télétravail est indiquée dans la note de gestion. Les services ont reçu toutes les informations nécessaires
- ❖ Les outils du télétravailleur sont spécifiés dans la note de gestion : Messagerie Amélia, Agenda et Bravo Victor. Le périmètre pourra être étendu ultérieurement.
- ❖ Une « charte locale » du télétravail peut être mise en place par les services, mais n'a pas de valeur réglementaire. C'est le décret qui fait foi (nombre de jours de télétravail, applications non éligibles...)
- ❖ Le télétravail doit être à l'ordre du jour de tous les CT de proximité

Faites-nous remonter toutes les difficultés rencontrées dans vos services sur la mise en place du télétravail (teletravail@spac-cfdt.org)



POUR NOUS ÉCRIRE :
SPAC.CFDT@WANADOO.FR



RETROUVEZ-NOUS SUR :
WWW.SPAC-CFDT.ORG



POUR PLUS D'INFOS
01 58 09 45 55